

**SCP Stéphane VOGLIMACCI  
NOTAIRE ASSOCIE  
20110 PROPRIANO**

**CREATION DE TITRE DE PROPRIETE**

Suivant acte reçu par Maître Stéphane VOGLIMACCI, Notaire membre de la Société Civile Professionnelle « Stéphane VOGLIMACCI, notaire associé », titulaire d'un Office Notarial à PROPRIANO (Corse du Sud), Résidence du Port, 2 rue des Pêcheurs, le **27 mai 2024**,

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions **des articles 2261, 2265 et 2272 du Code Civil**, par :

Mme Claire Marie Henriette PERETTI, retraitée, demeurant à OLMETO (20113), Née à OLMETO (20113), le 13 décembre 1907. Veuve de Monsieur Joseph BALISONI et non remariée. Décédée à OLMETO (Corse du Sud) le 20 juillet 1992

A la suite de son père :

M. Jean-Baptiste PERETTI, en son vivant demeurant à OLMETO (Corse du Sud), époux de Madame Marie Félicie GALLONI d'ISTRIA, Né à OLMETO (Corse du Sud) le 2 mars 1872, Décédé à OLMETO, le 25 juin 1945.

**COMMUNE D'OLMETO**

Une parcelle de terre cadastrée Section F numéro 581 lieudit ABBARTELLO d'une contenance de 02 ha 22 a 05 ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

*« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession , sauf preuve contraire.*

*Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »*

**Adresse mail de l'étude : voglimacci@notaires.fr  
(où doit être envoyé l'avis de réception par la préfecture et la C.T.C)**